



**Cimito di Bastia Ondina**  
**Cimetière de Bastia Ondina**

Le **08 JUIN 2022**

## **ARRÊTÉ**

### **Portant reprises de sépultures au Carré des Anges**

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2223-4, R.2223-5, R.2223-6, portant réglementation de la reprise des sépultures en terrain commun ;

**Vu** la délibération n°2022/01/06/22 en date du 2 juin 2022 portant approbation du règlement intérieur des cimetières de la ville de Bastia ;

**Considérant** qu'il y a lieu de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire et dont le délai de réutilisation prévu par le règlement du Cimetière est venu à expiration.

### **ARRETE**

**Article 1** : Les sépultures délivrées aux familles dans les terrains non concédés situés au carré des anges au cimetière de Bastia à Ondina et dans lesquels des inhumations en service ordinaire ont eu lieu, seront repris par la commune :

- La case CAO 1
- La case CAO 2
- La case CAO 3
- La case CAO 4
- La case CAO 5

**Article 2** : Les pierres tombales et les signes funéraires seront présumés abandonnés s'ils ne sont pas repris par les familles.

**Article 3** : Si les familles intéressées n'ont pas fait procéder, **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022** dans les conditions réglementaires à l'exhumation des restes mortels inhumés dans les terrains repris, ils seront exhumés et déposés dans l'ossuaire communal.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché à la mairie et à la porte du cimetière et publié par extrait dans deux journaux paraissant dans le département.



Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Merria di Bastia**

Viale Pierre Giudicelli  
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55  
mairie@bastia.corsica

[www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 08/06/2022

Qualité : MAIRE